

# Conditions Générales de Vente Formations

## Désignation

James PAUL représentant de James & co médiation nom commercial désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 40 avenue Louis meunier, 92000 Nanterre. James PAUL met en place et dispense des formations intra entreprises, et auprès des particuliers, sur l'ensemble du territoire national.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société James PAUL
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par James PAUL pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de James PAUL implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, James PAUL s'engage à fournir un devis au client s'il en fait la demande. Ce dernier est tenu de retourner à James PAUL un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Une convention sera établie entre la société James PAUL, l'OPCO ou le client. La convention de formation est déclenchée une fois que la liste des inscrits a été validée par l'organisme de formation James PAUL. Une convocation qui n'aurait pas été reçue par le stagiaire ou sa structure n'aura, en aucun cas, valeur d'annulation de l'inscription. L'organisme de formation adresse au client, à l'issue de la formation et sous réserve du règlement, une attestation de présence (certificat de réalisation), ainsi que des feuilles d'émargement sur demande.

## Modalités d'inscription

Les stagiaires se pré inscrivent via leur entreprise ou via les plateformes compétentes (France travail, France compétence ...). Les inscriptions sont confirmées par l'organisme de formation James PAUL dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles. L'inscription du stagiaire ne sera effective qu'à compter de la signature

de la convention ou par mention de la liste des participants à faire apparaître dans la convention signée. La convention doit être retournée signée à l'organisme de formation James PAUL au plus tard 12 jours avant le début de la formation, en dehors de ce délai, l'inscription du stagiaire ne sera pas prise en compte. Une adresse mail par participant sera impérativement communiquée à l'organisme de formation afin de pouvoir adresser la convocation, les supports pédagogiques, le livret de formation, les évaluations et les attestations de formation au stagiaire (à la demande du client). En l'absence de prise en charge de la formation par un organisme collecteur paritaire agréé (OPCO), le client est de plein droit débiteur de l'ensemble du coût de la formation. L'organisme de formation fait parvenir la facture et la convocation précisant le lieu du stage, ses horaires de début et de fin ainsi que le programme et toutes les informations pratiques nécessaires.

### **Condition de participation**

Dans le cas de formations nécessitant des prérequis, il appartient au client de s'assurer, avec les informations mises à disposition, que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

### **Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations par participant par action (intra) sont indiqués en euros en net. Il en va de même pour les particuliers. Ils comprennent tous les coûts pédagogiques et logistiques de la formation. Les frais de déplacements, hébergement, repas des stagiaires restent à la charge du client. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO et qu'il souhaite procéder à un règlement par subrogation, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société de formation James PAUL ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### **Conditions de report et d'annulation de la formation**

Toute formation commencée est due, même si le participant ne s'est pas présenté. Le client peut annuler une séance de formation, en le formulant par e-mail à l'adresse :

[jamespaul@comedia-tion.com](mailto:jamespaul@comedia-tion.com) et si nécessaire par courrier (40 avenue Louis meunier, 92000 NANTERRE) - Sans pénalité, en formulant la demande au plus tard 11 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation - Avec une pénalité de 90%, en formulant la demande moins de 11 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation L'organisme de formation se réserve le droit d'aménager le contenu du

programme ou le choix des formateurs et intervenants, sans conséquence sur les obligations du client. L'organisme de formation peut être amené, en raison du nombre d'inscrits, à reporter, doubler ou annuler la formation en informant le client dans un délai de 12 jours calendaires avant le début de la formation. Dans un contexte de crise sanitaire, ce délai d'annulation peut être réduit selon les annonces gouvernementales ce qui serait alors considéré comme cas de force majeure si la formation ne peut, pour une raison ou une autre, être organisée en distanciel. Les participants inscrits en sont immédiatement informés. En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'organisme de formation James PAUL ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. En cas de maladie, aucun frais ne sera facturé sur envoi d'un justificatif écrit. Si le stagiaire indisponible est remplacé par un autre salarié, l'organisme de formation James PAUL ne facturera pas de frais mais il convient dans ce cas d'aviser le donneur d'ordre James PAUL le plus rapidement possible.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant-te pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Protection des données**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'organisme de formation James PAUL, nom commercial James & co médiation sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant qu'il peut exercer par voie postale auprès de James PAUL nom commercial James & co médiation – 40 avenue Louis meunier, 92000 NANTERRE ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : [jamespaul@comedia-tion.com](mailto:jamespaul@comedia-tion.com).

James PAUL s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre James PAUL et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera

privilégée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux judiciaires d'Évry-Courcouronnes.

La participation aux formations exige l'implication totale des conditions générales de vente par le client.

## **RÉCLAMATIONS**

Si malgré toute l'attention que nous avons portée pour vous proposer une formation de qualité, vous n'êtes pas satisfait ou si vous avez constaté des dysfonctionnements, nous restons à votre disposition pour en échanger avec nous.

Pour cela, merci de contacter James PAUL représentant de James & co médiation nom commercial dans les 15 jours suivant la fin de la formation : • Par téléphone au 0748345170 ou • Par mail : [jamespaul@comedia-tion.com](mailto:jamespaul@comedia-tion.com) • Nous échangerons ensemble afin de d'identifier des pistes d'amélioration pour nos prochaines formations.

Mis à jour le 10 Mai 2025